



Forum  
mondial sur  
l'éducation  
2015

*ED/WEF2015/MD/3*

23 Avril 2015

Original : Anglais

# Projet de Déclaration

**Éducation 2030 :  
Vers une éducation de  
qualité inclusive et  
équitable et un  
apprentissage tout au  
long de la vie pour tous**



## Préambule

1. Nous, ministres, chefs et membres de délégations, chefs d'agence et responsables d'organisations multilatérales et bilatérales, et représentants de la société civile, de la profession enseignante, des jeunes et du secteur privé, nous sommes réunis en mai 2015 à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO, à Incheon, en République de Corée, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation (WEF) 2015. Nous remercions le gouvernement de la République de Corée qui accueille cette importante manifestation, ainsi que l'UNICEF, la Banque mondiale, le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNHCR, co-organisateur de cette réunion, pour leurs contributions. Nous remercions aussi vivement l'UNESCO qui a initié et dirigé l'organisation de cet événement majeur pour l'Éducation 2030.

2. Nous rappelons l'Accord de Mascate élaboré à l'issue de larges consultations et adopté lors de la Réunion internationale sur l'éducation pour tous (EPT) 2014, qui a permis d'orienter avec succès les cibles de l'éducation du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs du développement durable. Nous rappelons en outre les résultats des conférences ministérielles régionales sur l'éducation post-2015, et prenons note des conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015, et des rapports de synthèse régionaux sur l'EPT. Nous reconnaissons la contribution importante de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout dans la mobilisation de l'engagement politique en faveur de l'éducation.

3. Nous réaffirmons la vision du mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous, lancé à Jomtien en 1990 et réitéré à Dakar en 2000, qui a été l'engagement le plus important dans le domaine de l'éducation au cours des dernières décennies, et a permis des progrès considérables dans l'éducation. Nous réaffirmons également la vision et la volonté politique reflétées dans de nombreux traités internationaux et régionaux sur les droits humains, qui prévoient le droit à l'éducation. Cependant, nous reconnaissons avec grande préoccupation que nous sommes loin d'avoir atteint l'éducation pour tous.

4. Ayant fait le bilan de l'avancée vers la réalisation de l'EPT depuis 2000, et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que des enseignements tirés, et ayant examiné les difficultés persistantes, et délibéré sur l'agenda pour l'éducation 2030 qui est proposé, et sur le Cadre d'action, ainsi que sur les priorités et les stratégies futures pour sa réalisation, nous adoptons cette Déclaration.

## Vers 2030 : une nouvelle vision pour l'éducation

5. Nous nous engageons en faveur d'un agenda de l'éducation holistique, ambitieux et idéaliste, pour que personne ne soit oublié. Notre nouvelle vision est pleinement prise en compte dans l'Objectif 4 du développement durable (ODD) «**Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**» et dans ses cibles correspondantes. Elle est transformative et universelle, elle se penche sur les « tâches inachevées » de l'agenda de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement en rapport avec l'éducation, et s'attaque aux défis de l'éducation aux niveaux mondial et national. Elle est inspirée par une vision humaniste de l'éducation et du développement fondée sur les droits de l'homme et la dignité, la justice sociale, la protection, la diversité culturelle ainsi qu'une responsabilité et une responsabilisation partagées. Nous réaffirmons que l'éducation est un bien public, un droit humain fondamental et une base pour garantir la réalisation d'autres droits. Elle est essentielle pour la paix, l'épanouissement humain et le développement durable.

6. Nous nous engageons pleinement à mettre en œuvre le **Cadre d'action 2030 pour l'éducation**, lorsqu'il aura été adopté, pour servir de source d'inspiration et guider les pays et les partenaires afin d'assurer la réalisation de notre agenda. Nous axerons nos efforts sur l'accès, l'équité et l'inclusion, la qualité et les résultats d'apprentissage, dans le cadre d'une approche d'apprentissage tout au long de la vie.

7. Encouragés par nos réalisations importantes pour améliorer l'accès à l'éducation au cours des 15 dernières années, nous recommandons, d'ici à 2030, au moins 12 années d'enseignement formel de qualité pour tous, financées sur des fonds publics, et nous nous engageons à garantir au moins 9 années

d'un enseignement primaire et d'un enseignement secondaire du premier cycle de qualité, gratuits et obligatoires. Nous recommandons également d'offrir au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire. Nous nous engageons aussi à offrir des opportunités substantielles d'éducation aux enfants et aux adolescents non scolarisés.

8. **L'inclusion et l'équité** dans et à travers l'éducation sont essentielles pour assurer un agenda de l'éducation transformateur, et nous nous engageons donc à nous pencher sur toutes les formes d'exclusion et de marginalisation, sur les disparités et les inégalités dans l'éducation. Nous sommes déterminés à respecter les principes de non-discrimination dans l'éducation, et reconnaissons l'importance de l'égalité des genres ainsi que celle de l'autonomisation des filles et des femmes pour le développement durable.

9. Nous nous engageons à une éducation de **qualité** et à améliorer les acquis de l'apprentissage, ce qui demande de renforcer les intrants, les processus et la mesure des progrès. Nous ferons en sorte que chaque apprenant bénéficie d'un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, motivés et soutenus professionnellement dans des systèmes disposant de ressources suffisantes et gérés de manière efficace. Une éducation de qualité favorise la créativité et les connaissances, et garantit l'acquisition de compétences de base en alphabétisation et en numératie, ainsi que de compétences analytiques et de résolution de problèmes, et d'autres compétences cognitives de haut niveau et interpersonnelles. Elle développe également les compétences, les valeurs et les attitudes qui permettent aux citoyens de mener des vies saines et accomplies, de prendre des décisions en connaissance de cause, et de résoudre les défis locaux et mondiaux grâce à l'Éducation pour le développement durable (EDD) et à l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). À cet égard, nous soutenons fortement la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'EDD, qui a été lancé à Nagoya, en 2014, lors de la Conférence mondiale sur l'EDD de l'UNESCO.

10. Nous nous engageons à soutenir **les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie** pour tous, dans tous les cadres et à tous les niveaux de l'éducation. Cela inclut une expansion équitable de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que le renforcement de la science, de la technologie et de l'innovation ; des filières d'apprentissage souples et la reconnaissance, la validation et l'accréditation des connaissances, des capacités et des compétences acquises à travers l'éducation non formelle et informelle ; et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Nous nous engageons en outre à garantir que tous les jeunes et tous les adultes, notamment les filles et les femmes, atteignent des niveaux d'alphabétisation fonctionnelle et de maîtrise de la numératie pertinents et reconnus, et que des opportunités d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes leur soient offertes.

11. Par ailleurs, nous notons avec grande préoccupation qu'actuellement, plus d'un tiers des populations non scolarisées à travers le monde vit dans des zones touchées par des conflits, et que des crises, des catastrophes naturelles et des pandémies continuent de perturber l'éducation et le développement au niveau mondial. Nous nous engageons à élaborer des systèmes éducatifs plus inclusifs, réactifs et résilients, pour répondre aux besoins en éducation des enfants, des jeunes et des adultes se trouvant dans ces contextes, notamment les personnes déplacées à l'intérieur des pays et les réfugiés. Nous recommandons un financement pluriannuel pour répondre aux crises ; des réponses nationales, mondiales et régionales mieux coordonnées ; et un développement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes afin de garantir le maintien de l'éducation lors de conflits, de situations d'urgence, après les conflits et dans les situations de reprise rapide.

## **Mise en œuvre de notre agenda commun**

12. Nous réaffirmons que la responsabilité première de la mise en œuvre réussie de l'agenda incombe aux gouvernements. Nous sommes déterminés à créer des cadres légaux et politiques qui encouragent la responsabilisation et la transparence, ainsi que la gouvernance participative et des partenariats coordonnés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et à défendre le droit à la participation.

13. Nous appelons à une coordination et à un suivi forts au niveau régional pour la mise en œuvre de l'agenda de l'éducation dans le cadre d'entités et de mécanismes régionaux existants, en nous appuyant sur les stratégies et les cadres régionaux actuels et planifiés.

14. Nous reconnaissons que le succès de l'agenda de l'éducation 2030 exige des politiques et une planification solides et des modalités de mise en œuvre efficaces. Il est également évident que le but de l'ODD 4 ne peut être atteint sans une augmentation importante et bien ciblée du financement, notamment dans les pays les plus éloignés de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux. Nous sommes, de ce fait, déterminés à augmenter les dépenses publiques dans l'éducation en fonction du contexte du pays, et demandons l'adoption des références internationales qui consacrent 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou 15 à 20 % du total des dépenses publiques à l'éducation.

15. Notant l'importance de la coopération pour le développement pour combler les déficits de financement restants, nous en appelons aux bailleurs et aux mécanismes de financement internationaux pour accroître le financement en faveur de l'éducation et soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des cibles en fonction des besoins et des priorités des pays. Nous demandons instamment aux pays développés d'accroître l'aide publique au développement (APD), en vue d'appliquer d'ici à 2020 l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) sous la forme d'APD aux pays en développement, [y compris 0,15 % à 0,20 % du RNB aux PMA]<sup>1</sup>. Nous demandons également aux bailleurs émergents de contribuer à cet effort. Nous recommandons d'accroître l'aide consacrée à l'éducation de base, et d'améliorer l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure coordination et à une plus grande harmonisation. Nous recommandons également d'accroître substantiellement le pourcentage des fonds réservés à l'éducation dans les appels humanitaires, et d'accorder un soutien accru à l'éducation en période de crises humanitaires prolongées.

16. Nous appelons les co-organisateur du WEF 2015 et tous les partenaires à soutenir collectivement les pays dans la mise en œuvre de l'agenda de l'éducation 2030, en proposant des conseils techniques, le développement des capacités et un soutien financier en fonction de leurs mandats respectifs et de leurs avantages comparatifs, et à s'appuyer sur la complémentarité. À cette fin, nous confions à l'UNESCO la tâche d'élaborer un mécanisme de coordination mondial approprié, en consultation avec les États membres, les co-organisateur du WEF 2015 et d'autres partenaires. Reconnaisant le Partenariat mondial pour l'éducation en tant que plateforme multipartenaires de financement de l'éducation, nous recommandons qu'elle fasse partie de ce futur mécanisme mondial de coordination.

17. Nous confions à l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, la tâche de poursuivre, conformément à son mandat, son rôle dans la conduite et la coordination de l'agenda pour l'éducation 2030, notamment : en menant un plaidoyer pour soutenir l'engagement politique ; en facilitant le dialogue politique, le partage des connaissances et la fixation de normes ; en suivant l'avancée vers la réalisation des cibles de l'éducation ; en réunissant les parties prenantes mondiales, régionales et nationales pour guider la mise en œuvre de l'agenda ; et en fonctionnant comme point focal de l'éducation dans l'architecture générale de coordination des ODD.

18. Nous décidons d'élaborer des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation complets afin de produire des preuves solides pour la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs, et afin d'assurer la responsabilisation. Nous demandons en outre, que les co-organisateur et les partenaires du WEF 2015 appuient le renforcement des capacités en matière de collecte de données, d'analyse et de présentation de rapports au niveau des pays. Nous demandons également que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous soit poursuivi sous la forme d'un Rapport mondial de suivi de l'éducation indépendant (RMSE), élaboré et publié par l'UNESCO, en tant que mécanisme de suivi et de présentation de rapports sur l'ODD 4 et sur l'éducation dans les autres ODD, au sein du mécanisme à mettre en place pour suivre et examiner la mise en œuvre des ODD et les moyens de leur mise en œuvre. Les pays devront également continuer de

---

<sup>1</sup> Tel que proposé dans le Zero Draft du Document final de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, juillet 2015).

fournir à l'Institut de statistique de l'UNESCO, en tant que dépositaire mondial des données de l'éducation, des données précises et exhaustives, en temps opportun.

19. Prenant en compte le Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015 (New York), les résultats de la Troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement (Addis Abeba, juillet 2015) et le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement (juillet 2015), une version finale du Cadre d'action sera présentée pour adoption lors d'une réunion spéciale de haut niveau qui sera organisée en parallèle de la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2015.

20. S'appuyant sur l'héritage de Jomtien et de Dakar, Incheon est un engagement historique de nous tous pour transformer les vies grâce à une nouvelle vision de l'éducation et à des actions audacieuses et innovantes pour atteindre notre objectif ambitieux d'ici à 2030.

DRAFT